

MAIRIE DE KÖENIGSMACKER

République Française
Département de la Moselle



ARRETE DU MAIRE
N° 58/2025 du 19 août 2025

**Arrêté donnant délégation de fonctions à un conseiller
pour la célébration d'un mariage**

Le Maire de la Commune de KÖENIGSMACKER ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18 qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et à des membres du conseil municipal ;

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à M. Arnaud SPET, conseiller municipal de manière exceptionnelle pour le mariage célébré le samedi 13 septembre 2025 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Arnaud SPET, conseiller municipal, est délégué pour remplir le samedi 13 septembre 2025 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage de Monsieur BRAUN Alexandre et de Madame JACK Marie.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié ou affiché et copie en sera adressée à M. le sous-préfet
En outre, une expédition en sera transmise au procureur de la République.

Date de publication : 28/08/2025

M. Pierre ZENNER
Maire de Kœnigsmacker

